INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
1, Place de la Souste - Garbejaïre-
06560 - Valbonne - Sophia-Antipolis
☎ : 04.92.96.05.62 - 💻 : 04.92.96.02.48
ienvalbo@ac-nice.fr
I.A.I : *MAI-valbonne@ac-nice.fr*
Adresse site : http://www.ac-nice.fr/ienvalbonne

Année scolaire 2005-2006

Valbonne, le 30/01/06

NOTE DE SERVICE N°4

Toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2006 ; qu'elle apporte à chacun d'entre vous la réalisation de ses souhaits les plus chers tant au plan personnel que professionnel.

1/ INFORMATIONS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF

PROBLEME AVEC UN ÉLÈVE

En cas de problème grave avec un élève (agressivité – problèmes de comportement) je vous demande d'écrire à Monsieur Joly, qui sera prochainement, je l'espère, notre enseignant référent et de m'envoyer copie de ce courrier. Monsieur Joly organisera une réunion avec l'équipe enseignante et le psychologue du secteur pour rechercher une solution adéquate et il me tiendra informée des =décisions qui pourront être prises.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE / DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les registres d'appel doivent être communiqués en fin de mois pour vérification et signature au directeur. L'obligation scolaire doit, en effet, être régulièrement vérifiée. Je vous rappelle que la fréquentation scolaire est obligatoire à l'école élémentaire ; un certain nombre de mesures administratives doivent donc être prises pour lutter contre l'absentéisme. Un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie, vous est adressé chaque année sur cette question ; il convient, en conséquence, de vous conformer à ses prescriptions et de faire connaître aux services compétents de l'Inspection Académique, sur l'imprimé qui vous a été communiqué à cet effet, tout manquement à cette obligation. Je vous remercie de nous adresser, pour information, un double de cet envoi.

Par ailleurs, les enseignants communiqueront leur emploi du temps au directeur afin que ce dernier sache où les joindre (classe, piscine, gymnase, BCD) en cas d'urgence. Je vous remercie de respecter ces règles indispensables au bon fonctionnement de l'école.

DOCUMENTS RASED

Je vous rappelle qu'un certain nombre de documents (classeur documentation RASED, classeur des signalements en cours, etc.) sont à tenir à jour par le directeur et à me présenter lors de mes passages dans les écoles. Pour toutes indications utiles sur ces documents, veuillez vous reporter aux indications données dans le document « RASED, mode d'emploi » qui est consultable sur le site de la circonscription. Ce document sera mis à jour dès que nous disposerons de renseignements plus précis sur le fonctionnement de la maison du handicap et sur l'affectation des élèves dans l'enseignement spécialisé.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Nous vous rappelons les termes de la lettre de l'Inspecteur d'Académie du 12 Février 2003 précisant que les modalités à suivre en cas d'accident du travail :

Chaque accident doit faire l'objet d'une déclaration écrite à adresser dans les 24 heures au secrétariat de la circonscription -

Conjointement en aviser : l'I.A - DIPER 5 - SERVICE ACCIDENTS DU TRAVAIL - fax n° 04 93 72 64 14 - en indiquant- le nom prénom des personnes concernées - l'affectation - un résumé relatant les faits. Dès réception de celle-ci, le dossier accident vous sera délivré par ce service ; il vous appartiendra de le compléter et de l'adresser à Inspection Académique par la voie hiérarchique aux fins d'instruction.

AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR MOTIFS RELIGIEUX

Je vous rappelle qu'elles sont de la compétence de Monsieur l'I.A. auquel les demandes des familles doivent être adressées.

HORAIRES À L'ÉCOLE MATERNELLE

Conformément aux prescriptions de Monsieur l'I.A. (note du 06/12/94 et note du 10/01/01: "les enseignants sont réglementairement responsables de l'accueil des élèves 10 minutes avant le début des cours. Sauf en cas d'impossibilité matérielle absolue, on privilégiera l'accueil individualisé dans chaque classe. Les horaires des écoles maternelles sont les mêmes que ceux des écoles élémentaires, c'est-à-dire trois heures effectives par demi-journée de classe, auxquelles s'ajoutent les dix minutes d'accueil, soit dans le cas le plus courant 8h20- 11h30, 13h20-16h30.
Enfin la durée maximale de la récréation est d'une demi-heure par demi-journée de classe, incluant les moments destinés à l'habillage, déshabillage et passage aux toilettes".

J'attire, une fois encore, votre attention sur ces prescriptions qui ne me paraissent pas respectées dans toutes les écoles maternelles de la circonscription. En effet, les horaires doivent être impérativement les suivants : 8h30 (et non 8h45) – 11h30 (12h pour Valbonne) et 13h30 (ou 14h pour Valbonne) – 16h30 (et non 16h20).

TRANSPORT D'ENFANTS MALADES OU BLESSÉS PENDANT LES HORAIRES SCOLAIRES

Je vous rappelle que les directeurs doivent, suite à une chute ou à un malaise d'enfant, faire appel aux sapeurs pompiers. La décharge de responsabilité du directeur intervient après remise de l'enfant aux sapeurs pompiers. Bien entendu, les parents doivent être aussitôt prévenus.

SECRÉTARIAT DE LA CIRCONSCRIPTION

Le courrier, à l'exception des lettres à caractère confidentiel, doit être adressé au secrétariat de la circonscription et non à mon nom personnel. Je vous remercie également d'utiliser le mail de la circonscription et non mon adresse personnelle, ainsi que le numéro de téléphone du bureau et non celui de mon portable. Il est, en effet, indispensable que toutes les communications orales ou écrites concernant la circonscription passent par le secrétariat pour être enregistrées et traitées dans les meilleurs délais.

Afin de ne pas encombrer le serveur de courrier et de diminuer les temps de chargement, il est recommandé de limiter la taille des fichiers joints à vos mails à 300 KO au maximum et/ou de les compresser à l'aide d'un utilitaire de compression.

Enfin, il serait souhaitable que nous puissions, en cas d'urgence, joindre les directeurs pendant les horaires scolaires. Je vous invite donc à laisser un répondeur branché quand vous n'êtes pas déchargés et de penser à la consulter à l'issue de chaque demi-journée.

D'avance, je vous remercie de respecter ces quelques règles, qui permettront un meilleur fonctionnement de nos services.

UTILISATION DE LA 27è HEURE

Toutes indications utiles à une utilisation correcte de la 27è heure vous ont été données en note de service n°2 ; je vous remercie de bien vouloir vous y conformer. Un calendrier récapitulatif de l'utilisation de la 27è heure est disponible dans la note de service n° 2 ; il était à tenir à jour tout au long de l'année scolaire et à coller dans le cahier de réunions (et non à m'envoyer) après avoir vérifié la bonne utilisation du crédit temps qui vous est annuellement alloué au regard des indications données en note de service n° 2.
Par ailleurs, je vous rappelle que les animations pédagogiques font partie du temps obligatoire de présence dans le cadre de la 27e heure et que toute absence doit être justifiée auprès de l'IEN.

ORGANISATION DES SORTIES SCOLAIRES

Je vous rappelle qu'il convient de se reporter désormais au B.O. "hors série" n° 7 du 23/09/1999, sans omettre les annexes réglementaires. En cas de doute sur les modalités d'organisation d'une sortie scolaire, vous voudrez bien téléphoner à notre CPC EPS, Mme Joëlle Scerri. Je vous invite également à prendre l'attache de Mme Scerri pour la mise en place de classes dites transplantées

ASSISTANTS D'ÉDUCATION / CAE

Je vous rappelle que leurs missions ont été strictement définies lors de l'établissement de leur contrat d'embauche ; **il convient donc impérativement de respecter les termes de leur contrat.** Par ailleurs, quand un assistant d'éducation ou un CAE est employé dans une école, le directeur doit nous communiquer dans les meilleurs délais son nom et le descriptif horaire de son service.

CONSEILS DE CYCLE

Je vous rappelle que les décisions de conseils de cycle doivent impérativement être portées à la connaissance des parents d'élèves et qu'elles doivent être accompagnées de tous les documents nécessaires à leur bonne compréhension par les parents.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES ÉCOLES

Je vous rappelle que le décret du 12-9-77 et la note de service du 8-3-84 rappelés dans le B.O. n°40 du 9-11-89 interdisent aux enseignants de fumer dans les écoles ; cette interdiction s'applique, bien entendu, dans les classes, mais également dans l'enceinte de l'école et **par conséquent dans les cours de récréation.**

Z I L

Je vous rappelle que les Zils doivent impérativement nous appeler dès qu'ils ont achevé leur remplacement en cours. J'insiste pour que nous soyons prévenus le plus rapidement possible de la fin du remplacement.

INCIDENTS EN MILIEU SCOLAIRE

Suite à la signature d'une nouvelle convention entre l'Education Nationale et la Justice, les fiches de signalement à utiliser ont été modifiées. Vous trouverez ces nouvelles fiches en annexe ; je vous remercie de ne plus utiliser désormais les fiches MPS-2005 et SVD-205. Les modalités d'acheminement des signalements demeurent inchangés (se reporter à la note de service n°3).

JOURNEE DE SOLIDARITE

Références : Note de service n°2005-182 parue au BO n°43 du 24-11-2005

Les deux demi-journées de solidarité prévues par la circulaire n°2005-182 sont prévues, pour notre circonscription :

- le mercredi 29 mars et le mercredi 12 avril pour les écoles pour les écoles qui travaillent le mercredi matin et pour les écoles à quatre jours,
- le samedi 4 avril et le samedi 18 avril pour les écoles qui travaillent le samedi matin.

Je vous propose d'utiliser ces deux demi-journées pour faire le bilan de votre projet d'école 2003-2006 et pour préparer votre projet 2006-2009. Je vous rappelle que les diverses évaluations (GS, CP pour la ZEP, CE1, CE2 et 6è) vous apportent de précieux renseignements sur les compétences déficitaires dans les disciplines fondamentales et sur les difficultés rencontrées par vos élèves. Il me paraît, en conséquence, judicieux de vous en servir pour bâtir vos projets. Par ailleurs, divers documents concernant les projets d'école et de classe sont disponibles sur le site de la circonscription.

2/ INFORMATIONS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

RÉSULTATS DE CIRCONSCRIPTION AUX ÉVALUATION CE2 ET DE 6ème / RÉSULTATS NATIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Ces résultats sont disponibles sur le site de la circonscription où ils peuvent être consultés. Je vous rappelle, par ailleurs, que suite à l'intervention de Mme Dugré, MAI de la circonscription dans chacune de vos écoles, vous disposez, tant pour les évaluations de CE2 que pour les évaluations de 6è d'une analyse par compétences des résultats obtenus par les élèves de votre école**. Il est impératif de réinvestir ces indications dans la mise en place de remédiations ciblées pour les élèves de CE2 et d'un travail préventif pour les élèves de cycle 2 et 3**.

ÉVALUATIONS DE GS

Les épreuves sélectionnées pour cette année sont disponibles sur le site de la circonscription ; par ailleurs, tout renseignement nécessaire à leur passation ou à leur correction peut être demandé à notre MAI. Comme je l'ai indiqué aux directrices et directeur de maternelle, ces épreuves doivent être passées dans la quinzaine du 23 janvier au 4 février 2006. Nous recueillerons les résultats à partir du 27 février et nous les traiterons.
Je vous rappelle qu'il est impératif que les équipes puissent réfléchir sur les résultats obtenus.

ÉVALUATIONS DE CE1

Toutes précisions utiles sur la passation, l'exploitation de ces évaluations et la mise en place éventuelle de PPRE ont été communiquées aux directrices et directeurs de la circonscription qui les ont probablement déjà fait connaître à leur équipe.

BATERIES D'EXERCICES D'ÉVALUATION

Des batteries d'exercices d'évaluation sont disponibles pour presque toutes les disciplines et pour tous les niveaux de classe sur le site du ministère : http://www.education.gouv.fr/banqoutils
Il est donc possible de s'y reporter pour trouver les exercices qui pourront vous aider à évaluer la plupart des compétences qui sont à faire maîtriser à l'école primaire. Ces exercices d'évaluation sont enrichis chaque année par de nouveaux apports.

PPAP / PPRE

Les animations tenues il y a quatre ans sur cette question et les résultats qui vous ont été communiqués par Mme Dugré par école pour les élèves non compétences de base doivent trouver leur aboutissement dans la mise en place effective de Programmes Personnalisés d'Aide et de Progrès. Une modélisation possible de ce que pourraient être ces P.P.A.P. vous a été communiqué en note de service n°3 ; elle est également à votre disposition, avec le texte de l'animation PPAP, sur le site de la circonscription. **Je vous rappelle qu'un document doit être mis au point et tenu pour chaque élève non compétences de base** et ce, jusqu'à ce qu'il ait reconstruit les compétences pour l'heure déficitaires. Je vous demande de me présenter ces documents lors de mes prochains passages dans vos écoles.

Pour les PPRE, divers documents sont également à votre disposition sur le site de la circonscription ; je vous rappelle qu'il convient de construire un PPRE pour tous les élèves de CE1 qui n'ont pas réussi l'épreuve filtre et ont donc du passer le second ensemble d'épreuves. Par ailleurs, je vous remercie de nous donner votre avis sur la fonctionnalité du document de modélisation du PPRE proposé sur le site de la circonscription.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUR INTERNET

Un service en ligne est mis à la disposition des collègues travaillant en ZEP à l'adresse suivante : http://www.cndp/zeprep . On y trouve des documents et des informations spécialisées, un agenda des recherches en cours, des publications et des actions de formation, ainsi qu'un forum pour échanger idées et expériences.

LIVRES VOYAGEURS

A ma demande, Mme Scerri a établi une liste renouvelée de « livres voyageurs » pour les écoles maternelles ; cette liste est disponible en annexe.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA CIRCONSCRIPTION

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES

Une synthèse des différents textes officiels concernant la surveillance des élèves est disponible sur le site de la circonscription.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS

La circulaire ministérielle du 3-1-02 peut être consultée sur le site de la circonscription.

L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCRITURE

Le document pédagogique de circonscription consacré à l'apprentissage de l'écriture a été mis en ligne sur le site de la circonscription.

LOGITHÈQUE ET BIBLIOTHÈQUE DE CIRCONSCRIPTION

Vous trouverez enfin le site de la circonscription, la liste des logiciels et du matériel scientifique disponibles à notre secrétariat ; vous y trouverez également la liste des ouvrages de la bibliothèque de circonscription, ainsi que celle des ouvrages à caractère artistique.

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXÉS AUX NOTES DE SERVICE n° 1, 2, 3 et 4

NOTE DE SERVICE N°1 :

ASE 2005: Fiche de renseignement des emplois du temps des assistants d'éducation.

EMR 2005: État mensuel des remplaçants (Zils et brigades).
Fie 2005: Fiche individuelle de renseignement des enseignants.
FRE 2005: Fiche de renseignement écoles.
Pst 2005: Fiche projet scientifique ou technologique de l'école.
Sfe 2005: Service fractionné des enseignants.
Daa 2005: Demande d'autorisation d'absence.
Ctu 2005: Chaîne téléphonique d'urgence.
Mte 2005: Emploi du temps des mi-temps.

NOTE DE SERVICE N°2

Cph 2005: Calendrier de la 27è heure.
Tie 2005: Tableau des intervenants extérieurs.
Csc 2005: Conseils de cycles.
A1-2005: Sorties scolaires.
A1B-2005: Sorties scolaires.
A2B-2005: Sorties scolaires.
A3-2005: Sorties scolaires.
A4-2005: Sorties scolaires.
Courrier de M. l'Inspecteur d'Académie concernant l'agrément des intervenants extérieurs dans les écoles primaires.
Fiche de demande d'agrément d'intervenant extérieur (3 pages).
Fiche pour le renouvellement d'un agrément (1page – annexe 1).
Fiche pour les interventions ponctuelles (1 page – annexe 2).
Animations pédagogiques en circonscription.

NOTE DE SERVICE N°3

MIB-2005.doc : Missions des intervenants BCD.
TCA-2005.doc : Tableau individuel des compétences de base.
FEAP-2005.doc : Fiche élève de PPAP.
OSE-2005.doc : Organisation du suivi de l'élève dans le cadre d'un PPAP.
DPE-2005.doc : Dispositifs et procédures de la prise en charge des enfants en difficulté.
SCE-2005.doc : Procédure saisine éducation spéciale.
PII-2005.doc : Projet individuel d'intégration d'un enfant handicapé.
Intervenants extérieurs
Accueil des T1
DSV-2005.doc : Liste des documents présents sur le site de la circonscription.
Sée-2005.doc : Surveillance des élèves dans les écoles.

NOTE DE SERVICE N°4

Lettre sur les évaluations de GS.
Liste des logiciels et du matériel scientifique disponibles au secrétariat de la circonscription.
Comparaison PPAP /PPRE
Fiche de signalement d'infraction pénale
Fiche de signalement d'enfant en danger
Fiche de signalement d'enfant en risque
Liste des correspondants gendarmerie
Livres voyageurs 2006

L'I.A. I.P.R.
Circonscription de Valbonne

C.JORDI